

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 septembre 2008 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

Ordre du jour Session ordinaire du 8 septembre 2008

Point 1)

08-09R-436 *Ouverture de l'assemblée*

Point 2)

2.1

08-09R-437 *Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2008*

2.2

08-09R-438 *Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008*

2.3

08-09R-439 *Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 11 août 2008*

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1

Suivi des dossiers

3.2

08-09R-440 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'août 2008*

3.3

08-09R-441 *Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 août 2008*

7418

- 3.4
08-09R-442 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 8 septembre 2008
- 3.5
08-09R-443 Rapport financier au 8 septembre 2008
- 3.6
08-09R-444 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.8
08-09R-445 Radiation de la facture numéro 200456
- 3.9
08-09R-446 Inscription Tournoi de golf MRC de Montcalm
- 3.10
08-09R-447 Inscription Cours Telug – Carol Foley
- 3.11
08-09R-448 Inscription au Congrès de la FQM 2008
- 3.12
08-09R-449 Mandat à Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du 8794-05-2919 et 8694-94-8390, Muquette Boivin.
- 3.13
08-09R-450 Mandat à donner aux évaluateurs afin de modifier le rôle en prévision d'une éventuelle taxe pour les terrains desservis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
4.1 Suivi des dossiers en cours.

TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2
08-09R-451 Dépôt des requêtes du 23 juillet 2008 au 21 août 2008
- 5.3
08-09R-452 Demande auprès du Ministère des Transports – travaux de fossé sur la route 337 sud au coin de la rue de la Plage
- 5.4
08-09R-453 Acquisition d'une partie du lot P-418-1
- 5.5
08-09R-454 Autorisation du certificat de paiement progressif no. 1 et no. 2 pour les travaux de pavage sur les rues Girard, Martine et Marilyneau domaine McGill

5.6
08-09R-455 Rescinder la résolution numéro 08-08R-414

5.7
08-09R-XXX Achat de carburant diesel pour machinerie lourde

5.8
08-09R-456 Rapiéçage d'asphalte 2008 – additionnel

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Suivi des dossiers en cours

6.2
08-09R-457 Acquisition de rues et de terrains, domaine du Lac Lemenn

6.3
08-09R-458 Dépôt du procès-verbal et du certificat du secrétaire-trésorier du règlement no. 744-08

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Suivi des dossiers

7.2
08-09R-459 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 août 2008

7.3
08-09R-460 Demande de dérogation mineure – 2571 rue Alain

7.4
08-09R-461 Demande de dérogation mineure – 2495 Chemin Lamoureux

7.5
08-09R-462 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 2945 rue du Lac, Lac Manseau

7.6
08-09R-463 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 4535 Route 346

7.7
08-09R-464 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 3148, 4^e Ave, Lac Quinn

7.8
08-09R-465 Approbation d'un projet de lotissement rue Dupuis

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2
08-09R-467 Fête des bénévoles

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)
08-09R-468 Levée de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2008

Point 1)
08-09R-436 Ouverture de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.
ADOPTÉE

Point 2)
2.1
08-09R-437 Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2008 est accepté, en y retirant le point 5.7 et en ajoutant le point 7.9.
ADOPTÉE

2.2
08-09R-438 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2008 est par la présente résolution adopté.
ADOPTÉE

2.3

08-09R-439 *Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 11 août 2008*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 11 août 2008 est par la présente résolution adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 *Suivi des dossiers*

3.2

08-09R-440 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'août 2008*

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des chèques émis durant le mois d'août 2008 pour un montant de 196 591.96\$

ADOPTÉE

3.3

08-09R-441 *Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 août 2008*

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 août 2008 au montant de 180 758.19\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

08-09R-442 *Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 8 septembre 2008*

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas

se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 8 septembre 2008.
ADOPTÉE

3.5

08-09R-443 *Rapport financier au 8 septembre 2008*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2008 au 8 septembre 2008.
ADOPTÉE

3.6

08-09R-444 *Autorisation d'effectuer des virements budgétaires*

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 21 août 2008 pour un montant de 17 755\$.
ADOPTÉE

3.7

08-09R-445 *Radiation de la facture numéro 200456*

CONSIDÉRANT QUE la correspondance de la firme Dunton Rainville concernant une facture portant le numéro 200456 échue depuis le 20 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette facture est prescrit depuis le 21 septembre 2006;

En conséquence,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité procède à la radiation de la facture numéro 200456 avec les intérêts.

ADOPTÉE

3.9

08-09R-446 Inscription Tournoi de golf MRC de Montcalm

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité participe au Tournoi de Golf de la MRC Montcalm au coût de 645.00\$ à même le poste budgétaire no.1-02-110-00-619.

ADOPTÉE

3.10

08-09R-447 Inscription Cours Teluq – Carol Foley

CONSIDÉRANT QUE madame Carol Foley désire poursuivre sa formation en administration par TELUQ Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 3ⁱe cours est la Gestion informatisée;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise madame Carole Foley à s'inscrire au cours Gestion informatisé au coût de 368.66\$ à même le poste budgétaire 1-02-160-00-453.

ADOPTÉE

3.11

08-09R-448 Inscription au Congrès de la FQM 2008

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise les 7 membres du Conseil à assister au Congrès 200 qui se déroulera du 25 au 27 septembre 2008.

Que la Municipalité assumera les frais suivants :

√ frais d'inscription (plus les taxes applicables)	530.00\$
√ frais de déplacement (du kilomètre) s'il y a lieu	0.50\$
√ frais d'hébergement (par nuit plus les taxes)	200.00\$
√ frais de repas par jour au montant suivant :	
Déjeuner.....	15.00\$
Dîner.....	25.00\$
Souper.....	40.00\$

À même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-611

ADOPTÉE

3.12

08-09R-449 Mandat à Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du 8794-05-2919 et 8694-94-8390, Muquette Boivin.

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;
CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8794-05-2919 et 8694-94-8390.

ADOPTÉE

3.13

08-09R-450 Mandat à donner aux évaluateurs afin de modifier le rôle en prévision d'une éventuelle taxe pour les terrains vagues desservis.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appliquer une taxe sur les terrains vagues desservis pour son budget 2009;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'imposition d'une telle taxe, des modifications au rôle d'évaluation de la Municipalité seront nécessaires;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité donne le mandat à la firme d'évaluateurs agréés Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., afin de procéder à toutes les modifications nécessaires au rôle d'évaluation de la municipalité visant à l'instauration d'une taxe sur les terrains vagues desservis.

QUE la municipalité autorise le paiement de ces honoraires pour un montant ne dépassant pas 3 400 \$ taxes incluses;

QUE la Municipalité procède à un transfert budgétaire à partir du code 1-01-211-10-000 qui provient des surplus annuels de taxes foncières générales et utilise les fonds disponible au poste budgétaire 1-02-150-00-414 au financement de cette dépense.

ADOPTÉE

3.14

08-09R-451 Mandat à Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du 8690-40-6653 (Les Entreprises d'Investissements Giori, Inc.)

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,
Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8690-40-6653(Les Entreprises d'Investissements Giovi Inc.)

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

4.1 Suivi des dossiers en cours.

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours.

5.2

08-09R-452 Dépôt des requêtes du 23 juillet 2008 au 21 août 2008

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 23 juillet 2008 au 21 août 2008 soit accepté.

ADOPTÉE

5.3

08-09R-453 Demande auprès du Ministère des Transports – travaux de fossé et d'installation de panneau de signalisation sur la route 337 sud au coin de la rue de la Plage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire sécuriser l'entrée et la sortie du Domaine du lac Du Moulin à l'intersection de la Route 337 et la rue de la Plage

CONSIDÉRANT QUE le fossé est bouché à cause des sorties de routes ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'installer des panneaux de signalisation et possiblement effectuer des travaux de fossés.

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis sont situés sur l'emprise de la Route 337 sud, route entretenue par le Ministère des Transport.

Par conséquent

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité sollicite la collaboration du Ministère des transports à effectuer les dits travaux,

ADOPTÉE

5.4

08-09R-454 *Acquisition d'une partie du lot P-408-1*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no. 641-05 décrétant des travaux de réfection d'asphalte à certains endroits sur le territoire de la Municipalité et notamment sur le Chemin Langlais ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reprend les travaux sujet à l'entente conclue avec un propriétaire riverain aux abords de la rue du Chemin Langlais ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une promesse de vente signé en faveur de la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accepte la promesse de vente de l'immeuble décrit comme étant une partie du lot 418-1 pour un montant de 4 975.00\$

QUE la Municipalité mandate l'arpenteur Alain Thiffault de la firme d'arpentage Stéphane Roy à préparer un certificat de localisation du dit immeuble ;

QUE la Municipalité mandate le notaire Mélissa Léonard du bureau des notaires Gagnon, Cantin & Ass. à préparer les documents afférents à la transaction.

QUE l'ensemble des frais seront assumés par le poste budgétaire 3-100-00-213.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer les documents pour cette transaction.

ADOPTÉE

5.5

08-09R-455 *Autorisation du certificat de paiement progressif no. 1 et no. 2 pour les travaux de pavage sur les rues Girard, Martine et Marilyne au domaine McGill*

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Ass. a constaté l'avancement des travaux de pavage sur les rues Girard, Martine et Marilyne au Domaine McGill ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Ass. recommande d'autoriser le certificat progressif no.1 à l'entrepreneur Sintra Inc. (région Laurentides-Lanaudière)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Leroux Beaudoin Hurens & Ass. recommande d'autoriser le certificat progressif no.2 à l'entrepreneur Sintra Inc. (région Laurentides-Lanaudière)

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le paiement progressif no. 1 à l'entrepreneur Sintra (région Laurentides-Lanaudière) pour un montant de 158 039.87\$ ainsi que le paiement progressif no. 2 pour un montant de 185 213.29\$.

ADOPTÉE

5.6

08-09R-456 Rescinder la résolution numéro 08-08R-414.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble assume l'ensemble des travaux à réaliser prévue à la résolution 08-08R-414;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la résolution numéro 08-08R-414 .

QUE la Municipalité permet au propriétaire d'effectuer les travaux en fonction des règlements municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

5.7

08-09R-XXX Achat de carburant diesel pour machinerie lourde

Ce point est retiré.

5.8

08-09R-457 Demande d'autorisation pour le rapièçage d'asphalte 2008, additionnel

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapièçage d'asphalte additionnel doivent être effectués aux endroits suivants :

Rang 4

Chemin du Gouvernement

Rue Yvan Varin

Rang Montcalm

Rue des Pinsons

Rue Benoît

Rue Normandie

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de rapièçage d'asphalte décrit ci-haut pour un montant de 19 958.\$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-320-00-992.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1

Suivi des dossiers en cours

6.2

08-09R-458 *Acquisition de rues et de terrains au Domaine du Lac Lemenn*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir les rues des propriétaires suivants :

Normand Leclerc MTQ	- 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} ave. Du Lac Lemenn - Partie du lot 204 (prolongement de la rue Dufour - Partie du lot 211 (intersection rue Drouin et 4 ^{ème} ave)
Fernand Plourde Pierre Jetté	- Le lot 204-8, rue Dufour - Le lot 206-11

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité acquiert ces lots ou parties de lot pour la somme de 1.00\$ auprès des propriétaires mentionnés ci-haut;

QUE la Municipalité assumera les frais de notaire instrumentant.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer les documents pour ces transactions.

ADOPTÉE

6.3

08-09R-459 *Dépôt du procès-verbal et du certificat du secrétaire-trésorier du règlement no. 744-08*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 744-08 décrétant un emprunt de 249 328.41\$ pour l'acquisition du terrain au puits Hélène.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché l'avis public à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la procédure d'enregistrement a été constaté le lundi 25 août, 2008 à 19h05.

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement et le certificat du secrétaire-trésorier/directeur général concernant le règlement numéro 744-08.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1

Suivi des dossiers

7.2

08-09R-460 *Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 août 2008*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du CCU a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par *Josée Bélanger, district 5*
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du procès-verbal; du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2008.

ADOPTÉE

7.3

08-09R-461 Demande de dérogation mineure – 2571 rue Alain

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M.Gérard Papillon pour l'agrandissement de 4 mètres de l'abri d'auto qui empiète dans la marge latérale de 0.8 mètres.

Il est proposé par *Stéphane Breault, district 2*
Appuyé par *Benoît Ricard, district 6*
Et résolu

QUE ce point soit reporté pour un complément d'informations.

ADOPTÉE

7.4

08-09R-462 Demande de dérogation mineure – 2495 Chemin Lamoureux

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Linda Dufour pour la marge avant de sa maison qui est à 1.44 mètres au lieu de 6.1 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la maison est construite depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE physiquement, la rue est à plus de 20 pieds du balcon;

CONSIDÉRANT QUE des arbres matures sont en place dans l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE la maison ne déguise pas les alentours;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

M. le Maire demande si il y a des commentaires sur cette dérogation;

En conséquence,
Il est proposé par *Stéphane Breault, district 2*
Appuyé par *Louis Thouin, district 1*
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme accepte la dérogation mineure pour le 2495 Chemin Lamoureux.

ADOPTÉE

7.5

08-09R-463 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 2945 rue du Lac, Lac Manseau

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection a été fait le 15 novembre 2007, concernant la construction d'un garage sans permis et dans la marge avant de la rue du Lac, Lac Manseau;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection a été posté le 22 novembre 2007 et qu'il est revenu non réclamé;

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2008, l'inspecteur a remis le rapport de main à main et qu'il a été jeté aux ordures devant l'inspecteur;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle inspection a été faite le 5 août 2008 et que la construction est toujours là et qu'aucune demande de permis n'a été faite;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour le 2945, rue du Lac, Lac Manseau.

ADOPTÉE

7.6

08-09R-464 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 4535 Route 346

CONSIDÉRANT QUE suite à une plainte reçue, pour des travaux de remplacement d'installation sanitaire, sans permis;

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection le 13 juillet 2007, le rapport d'inspection a été posté à cette date;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2007 nous avons reçu le rapport de conformité de Jocelyn Ricard, ingénieur-conseil;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2007, madame Sonia Rivest, responsable de l'urbanisme a posté une lettre à M. Tardif pour lui rappeler qu'il n'avait pas pris de permis pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 11 août 2008, l'inspecteur municipal a téléphoné à M. Tardif et que ce dernier lui a dit qu'il ne prendrait pas de permis;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour le 4535 Route 346.

ADOPTÉE

7.7

08-09R-465 Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 3148, 4^e Ave, Lac Quinn

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection a été fait le 22 avril 2003, concernant la maison située au 3148, 4^e ave Lac Quinn dont le revêtement extérieur est non conforme;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau rapport a été fait le 26 janvier 2007 et posté le 31 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2008, les travaux ne sont pas toujours fait;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2008, madame Santerre a demandé une extension, le 31 mars 2008 elle a signé une lettre d'engagement d'une durée de 106 jours pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juillet 2008, la période de 106 jours est terminée et que les travaux ne sont pas encore fait;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour le 3148, 4^{ème} Ave, Lac Quinn.

ADOPTÉE

7.8

08-09R-466 Approbation d'un projet de lotissement rue Dupuis

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet de lotissement a été demandée par Gilles Martin et Jocelyne Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subdivision de rue, tel que le plan présenté par M. Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4468 en date du 2 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude du projet de lotissement, le département d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet de lotissement proposé puisqu'il respecte le règlement de lotissement no. 378 en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphanie Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du département d'urbanisme, accepte le projet de lotissement de Gilles Martin et de Jocelyne Gagnon.

ADOPTÉE

7.9

08-09R-467 Embauche d'un (e) responsable en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informé de l'absence prolongée de madame Sonia Rivest;

CONSIDÉRANT QUE madame Rivest occupe le poste de fonctionnaire désigné et assume l'émission des permis;

CONSIDÉRANT QUE le poste ne peut demeurer vacant;

En conséquence

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphanie Breault, district 2

Et résolu

Que la Municipalité affiche une offre d'emploi de responsable en urbanisme..

Que le dit poste à combler est pour la période du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 31 janvier 2010.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2

08-09R-468 Fête des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit ses bénévoles annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise cette fête pour tous les organismes reconnus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à ce que cette fête des bénévoles soit le 2^{ème} samedi du mois d'octobre de chaque année ;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité fête ses bénévoles le 11 octobre 2008.

QUE la Municipalité invite 5 membres de chaque organisme reconnu.

QU'un montant de 5 000\$ soit prévu pour couvrir les dépenses de cette fête à même le poste budgétaire 1 02 701 60 493.

ADOPTÉE

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-09R-469 Levée de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la levée de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2008 est levée à 9h45.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Sec.-très/directeur général